CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 1/2018

Séance ordinaire du 13 février 2018
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Ernest CORBAZ

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	7
Membres non excusés :	2
Effectif total :	78

Absents excusés : Mmes Nathalie LINIGER et MM. Jean-Marc BAATARD, Municipal, Esteem OKORO, Fernand BRIGUET, Daniel MARGOT, Fabien LOI ZEDDA, Alain MERMOUD, Mazyar YOSEFI.
Absents non excusés : Mme Vanià LUIS FRANCISCO et Jean-Marie COOWAR.

A 19 h 30, **M. Ernest CORBAZ**, Président, ouvre la séance.

Le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux ainsi qu'au public présent ce soir.

La presse est représentée par M. Xavier CREPON, du journal « Le Régional ».

M. Esteem OKORO, scrutateur, étant excusé ce soir, le Président prie le groupe Socialiste de proposer un remplaçant. Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose M. Pierre BOREL, qui rejoint la table des scrutateurs.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 69 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

En date du 16 janvier, et ce à la demande de Mme la conseillère Fabienne Guignard, il a réuni la commission en matière de politique régionale.
Il a démissionné de ladite commission, son remplaçant sera nommé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Il a représenté la commune aux nonante ans de Mme Berthe Freemantle et de M. François Bloch. Un article sur ce sujet paraîtra dans le journal.

En date du 15 janvier, il a reçu la lettre de démission de M. Fabien Mezenen pour le 31 janvier 2018, dont il fait lecture.

En date du 05 février, il a reçu la lettre de démission de M. le municipal Jean-Marc Baatard avec effet au 30 juin 2018, dont il fait lecture.
En cas d'élection complémentaire, celle-ci aura lieu le dimanche 10 juin, en même temps que les votations.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Marco CAFFARO, soulève une coquille à la première page. En effet il est mentionné absent à la table des scrutateurs alors qu'il était bien présent.

M. Erich DÜRST demande une modification au paragraphe le concernant à la page 181, soit de rajouter : « ..de manque de respect **à l'égard** du Président et du Bureau.».

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DES PETITIONS (en remplacement de Mme Cosette Perfect, élue membre)

Au nom du groupe PLR, M. Charles-André BOLOMEY propose la candidature de Mme Vanià LUIS FRANCISCO en tant que membre suppléant à la Commission des pétitions.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élue tacitement Mme Vanià LUIS FRANCISCO.

4. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (en remplacement de M. Cédric Blanc, démissionnaire)

Au nom du groupe PLR, M. Charles-André BOLOMEY propose la candidature de Mme Tina FATTET en tant que membre suppléant à la Commission de politique régionale.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élue tacitement Mme Tina FATTET.

5. ELECTION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES TAXIS (en remplacement de M. René Leresche, démissionnaire)

Au nom du groupe PLR, M. Charles-André BOLOMEY propose la candidature de M. Marc VERAGUTH en tant que délégué à l'association intercommunale des taxis.

Aucun autre candidat n'étant présenté, le Président déclare donc élu tacitement M. Marc VERAGUTH.

6. ELECTION D'UNE COMMISSION DE REFLEXION RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du groupe PLR, M. Charles-André BOLOMEY propose les candidatures de Mme Fabienne GUIGNARD et MM. Enzo SANTACROCE et Alexandre MEIER.

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose les candidatures de MM. Jean-Pierre MICHAUD et Mazyar YOSEFI.

Au nom du groupe des Verts, M. Horacio HERRERA propose la candidature de M. Erich DÜRST.

Au nom du groupe UDC, M. Yann GLAYRE propose la candidature de M. Martin CHEVALLAZ.

Au nom du groupe HP, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de M. Michel PERRET.

Le Bureau du Conseil se chargera de convoquer cette commission pour leur première réunion.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, syndic**

  Calendrier interpellations/motions/postulats/vœux en attente : le calendrier de ces droits d'initiatives a été établi et sera bientôt à disposition des conseillers via l'Extranet. Il faut savoir qu'en raison de la démission de M. Baatard, une réorganisation sur le suivi de ces droits d'initiatives a été faite.

- **M. Alain Monod, municipal**

  Fond mobile piscine de Bois-Murat : en raison de la défectuosité du piston qui permet le fonctionnement du fond mobile, la piscine a dû être fermée le 5 février, ceci pour trois semaines. Une réparation provisoire, d'un coût financier raisonnable, est actuellement en cours. En revanche, les réparations beaucoup plus conséquentes devront être entreprises durant les vacances scolaires d'été. Le coût de ces travaux fera

probablement l'objet d'un crédit supplémentaire. Précision encore, les enfants n'ont jamais été en danger, même si certain affirme que l'eau était légèrement colorée.

CISE : en octobre 2015, le Conseil communal a accepté la constitution de la Commission d'Intégration Suisses Etrangers. Des appels ont été lancés aux étrangers qui pourraient participer à cette commission à titre individuels ainsi qu'à des représentants de communautés étrangères. A ce jour, aucune réponse. Il a maintenant été décidé de ne convoquer en premier lieu que les représentant des partis. Cette séance aura probablement lieu en mars.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Réponse à M. Häusel : lors de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2017, M. Hausel a posé la question suivante : « Quels sont les chiffres concernant les nouveaux permis d'habiter et ceux prévus en fonction des mises à l'enquête en cours ou à venir, pour les bâtiments hors périmètre compact PALM, et ce à partir du 1er janvier 2016 ».
Tout d'abord, il est difficile de prévoir quelles mises à l'enquête à venir vont être déposées. La réponse à la question se résumera donc aux permis d'habiter délivrés entre le 1.1.2016 et le 31.12.2017 et aux permis de construire délivrés durant la même période.
Permis d'habiter : 6 avec un potentiel de 25 habitants
Permis de construire : 9 avec un potentiel de 273 habitants.

8. ADAPTATION DE L'ARRET DE BUS T-L DE BOIS-MURAT ET EXTENSION DES « MARCHES-GRADINS » DU PREAU SUD DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – Préavis 1/2018

La parole est donnée à **Mme Marisa DÜRST**, présidente rapportrice de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant le rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Enzo SANTACROCE a une question concernant la manière dont les débats ont été menés. Il ne remet pas en question le fond du préavis vu qu'il touche essentiellement la sécurité de nos jeunes et de nos adolescents mais il aimerait comprendre comment se justifie la présence de M. Mellina, directeur de l'établissement scolaire. En effet, sa lecture de la situation est la suivante : si l'objet est scolaire, peut-il y avoir un conflit d'intérêt lorsque la présidente de la commission est l'employée de l'intervenant ? Si l'objet est non scolaire, comment comprendre alors la présence de M. Mellina ?
Est-ce que la commission a été consultée au sujet de l'intervention de M. Mellina ?

Mme Marisa DÜRST répond qu'en tant qu'enseignante au Chaugand et Bois-Murat, elle a, en début de séance de commission, d'abord demandé si ladite commission ne voyait pas d'inconvénients à ce qu'elle préside, ce qui ne fût pas le cas. Par rapport à M. Mellina, c'était

un souhait qu'il intervienne pour donner des informations précises sur l'utilisation quotidienne de ces gradins.

M. Pierre JOLLIET, municipal, précise que lorsque l'on parle d'école, le directeur des écoles est systématiquement invité. Il s'agit d'une collaboration au quotidien entre la commune et la direction de l'établissement.

M. Enzo SANTACROCE remercie pour ces éclaircissements.

M. Charles-André BOLOMEY précise encore que ce n'est pas tant la présence de M. Mellina mais le choix de Mme Dürst à la présidence de cette commission qui a posé problème.

M. Félix SCHMIDT demande si le Conseil d'établissement a été consulté ? Et comment sera « customisé » le mur du préau ?

M. Pierre JOLLIET, municipal, répond que cette question a été annoncée au Conseil d'établissement. Il sera cependant approché, ainsi que le conseil des élèves, sur le futur projet de l'école, notamment pour les aménagements extérieurs.
Concernant le mur du préau, ce sera l'occasion de donner à un groupe de jeunes la possibilité de faire un graffiti.

A main levée, ***le préavis No 1/2018 est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.***

9. REQUALIFICATION DE LA RC 601-B-P (ROUTE DE BERNE) ENTRE LE CARREFOUR DES CROISETTES ET LE CHALET-A-GOBET, SUR LES COMMUNES D'EPALINGES ET LAUSANNE – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis 2/2018

La parole est donnée à **M. Marc VERAGUTH**, qui lit le rapport de M. Alain MERMOUD absent ce soir.

La discussion est ouverte.

M. Félix SCHMIDT s'étonne qu'il n'y ait pas de proposition de mobilité douce dans ce préavis entre l'accès au nouveau quartier du Closalet et le carrefour des Croisettes. Cela aurait également été une possibilité de raccorder au moyen de la mobilité douce entre la sortie du parking et le chemin que M. Dürst avait évoqué pour atténuer la raideur du chemin existant. Est-ce que l'amélioration des cheminements piétons rendrait possible les aménagements du traitement des eaux prévus à cet endroit ? Ces aspects ne sont pas mentionnés, il propose de renvoyer ces questions à la Municipalité pour complément d'analyse.

M. Patrick ASSAL. Une fois de plus nous voilà devant un préavis pour lequel nous, Conseillers communaux d'Epalinges n'avons pas vraiment d'autres choix que de dire oui. Si sur le fond il n'est pas opposé à requalifier la route de Berne tel que le préavis le propose, il compare ce préavis à un rôti du dimanche trop cuit, sans sauce et sec. Pour lui un tel rôti est dur à avaler et il ressent la même chose pour ce préavis. Il attend de notre municipalité que sur

un tel projet, qui représente quand même une dépense de 4 millions pour notre commune, lui soit communiqué tout ce que la commune pense faire ou est en train de faire ou va entreprendre prochainement afin de nous expliquer les avantages que ce projet aura à terme pour notre commune. Ainsi nous pourrons comprendre que cette dépense est bénéfique pour nos habitants et par là, la justifier.
Même si ce préavis concerne une route cantonale, notre commune a souhaité un rond-point pour accéder au parking de la Croix Blanche. Ceci transforme notre centre commercial de village en un centre commercial pour clientèle de passage sur une route cantonale. Il y aura un nouvel accès au quartier du Closalet qui donnera le feu vert à sa construction et à une augmentation du nombre des habitants de notre commune ; donc il est faux de dire que ce préavis n'a pas d'implication pour notre commune. Ce préavis doit être accompagné d'un plan d'action qui donnerait une vision globale de l'avenir de la région et du quartier de la Croix-Blanche ; ce n'est qu'avec ces éléments-là que nous, Conseillers communaux, pourrons nous déterminer en connaissance de cause, sur ce préavis.
Il met donc ce préavis en question, non pas pour le fond mais pour la manière dont il nous a été présenté et en vertu de l'article 84 du règlement du Conseil, il demande le report de ce préavis à une séance ultérieure.

Pour que la discussion puisse être plus constructive, il dépose le postulat suivant :

Demande d'informations complémentaires et une vision globale des démarches entreprises ou à entreprendre pour toute la région du plateau de la Croix-Blanche concernant la mobilité, la vie villageoise et le maintien d'un accès attrayant aux commerces de la route de la Croix-Blanche, à l'heure où la Route de Berne doit être requalifiée.

Pour nous, Conseillers communaux, il n'est pas intéressant d'examiner un préavis sur un sujet qui ne nous concerne "presque" pas, puisqu'il s'agit de la requalification d'une route cantonale. Il s'agit de travaux importants pour lesquels on ne nous demande qu'une "petite" participation de 4 mio. Ces travaux d'importance auront quand même certains impacts sur notre commune qui souffre déjà de problèmes d'embouteillages et de trafic surabondant dans cette région. Une réflexion est en cours à propos de l'avenir du centre commercial. La place du village n'est pas satisfaisante, l'administration communale est à l'étroit, etc. Notre commune, qui a beaucoup grandi va grandir encore… On nous parle d'une zone 20km/h sur le plat de la Croix-Blanche, le voulons-nous vraiment sachant que ceci sera très négatif pour la bonne marche des commerces de cette zone ?
Nous nous devons d'arrêter d'être réactifs et de devenir proactifs pour avoir une vraie réflexion et une vision d'ensemble de ce que nous voulons pour l'avenir de la vie villageoise de notre commune tant sur le plan de la mobilité que de la qualité de vie de notre village auquel nous tenons tous. Nous avons besoin que notre exécutif nous expose ses travaux et projets avec transparence afin que nous puissions y apporter, à temps, le fruit de nos réflexions.
Sans mettre en question le fond du préavis 2/2018, je souhaiterais qu'une discussion soit entamée avec le Conseil à propos des préoccupations qu'il vient d'exposer.
Selon l'art. 84 de notre règlement, le Président demande si 10 conseillers au moins soutiennent la proposition de M. Assal, soit de reporter la votation de ce préavis à la prochaine séance. C'est le cas.

M. Bernard KRATTINGER, municipal. Concernant la question de M. Schmidt, il rappelle que le postulat déposé par M. Dürst en septembre 2017 concernait justement la liaison mobilité douce entre le Closalet et les Croisettes. Donc ces éléments seront débattus dans le cadre de ce postulat car il n'a pas été prévu, dans le cadre de la requalification de la route de Berne, de se préoccuper de cette problématique-là.
Même si le débat sera repris lors de la séance d'avril, il souhaite rebondir sur les remarques de M. Assal afin que les membres de ce Conseil aient les mêmes informations que les membres de la commission ad hoc nommée pour examiner ce préavis. Le réaménagement de la route de Berne a pour objectif d'encourager le report modal, de développer l'offre en transport public entre la Broye et Lausanne (offre ferroviaire à la cadence de 30 minutes entre Payerne et Lausanne – desserte bus renforcée au départ des gares Broyardes) et d'améliorer l'offre des transports urbains et régionaux (Nouveau renforcement de la ligne 62 Croisettes-Moudon, en plus des renforcements réalisés des lignes 435 Croisettes-Thierrens et 45 Bois-Murat-Chalet-à-Gobet.)
Ce réaménagement a donc pour objectifs essentiels de :

- **Sécuriser et fluidifier tous les déplacements**
- Développer des infrastructures pour les transports publics pour leur permettre de garantir l'horaire, en particulier aux heures de pointe
- Développer des infrastructures pour les cyclistes et les piétons pour sécuriser leurs déplacements
- Améliorer la desserte de sites riverains en développement
- Améliorer la sécurité routière en corrigeant les accès existants (voies d'accélération et de décélération)
- **Améliorer la qualité de vie des quartiers riverains**
- Réduire le bruit
- Réduire la vitesse

La route de Berne demain ce sera :

➢ **Des déplacements sécurisés et fluides**
– Deux voies de circulation routière à la montée
– Une voie de circulation routière et une voie mixte bus-vélo à la descente sur une grande partie du tracé et une voie bus à la descente du giratoire de la Croix-Blanche au Carrefour des Croisettes
– Maintien des voies de circulation à l'approche du carrefour des Croisettes (deux voies tout droit dont l'une avec un tourner à droite / une présélection pour tourner à gauche)
– Deux trottoirs sur le tronçon Croix-Blanche – Chalet-à-Gobet, celui à la montée est mixte vélos-piétons
– Trois nouveaux accès (giratoires de l'EHL et de Croix-Blanche + accès au quartier de Closalet).
➢ **Une meilleure qualité de vie des riverains**
– Assainissement du bruit
– Nouveau revêtement phono-absorbant
– Effet modérateur de la vitesse des deux giratoires
– Remplacement de fenêtres
– Réduction de la vitesse à 70 km/h entre l'EHL et le carrefour des Croisettes

Concernant les répercussions de cette requalification sur la mobilité et les infrastructures routières communales, la Municipalité rappelle que des mesures d'intervention ont été programmées lors de l'élaboration du plan directeur communal de mobilité, et certaines réalisées ou en passe de l'être.

On peut par exemples citer :

- Le réaménagement en faveur de la mixité des modes de transport à la route de la Croix-Blanche et au chemin des Croisettes (projets de création de zones de rencontre sur ces deux secteurs)
- La mise en œuvre de zones 30 km/h dans le secteur des Tuileries/Roches/Bois-Murat et celui de l'Eglise / Mon-Repos / Ofréquaz
- La mise en sens interdit du ch. de la Laiterie et d'un tronçon du Ruisseau-Martin (avec pour effet une diminution sensible du trafic sur le Polny – moins 500 véh./j.)
- La réalisation d'une liaison mobilité douce entre le secteur Closalet / Biolleyre / Montéclard / Polny et la Croix-Blanche par la création d'une passerelle au-dessus de la route de Berne.

A propos de l'occupation du stationnement public du secteur Croix-Blanche, le diagnostic effectué en 2013 signale une occupation globale de 70% en semaine soit une situation plutôt satisfaisante. Le samedi, la situation varie en fonction des activités du centre sportif. Lors d'événements sportifs, l'occupation atteint 100%, nécessitant l'utilisation de la voie bus de la route de la Croix-Blanche. Sans événement sportif, l'occupation est comprise entre 90 et 100%.

Concernant la recommandation de la commission ad hoc relative à l'étude d'impact de l'accès au parking communal par le nouveau giratoire, la Municipalité l'enregistre et s'engage à l'effectuer avant la mise en service dudit accès.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rappelle que cela fait 10 ans que ce sujet est sur le tapis. Epalinges contribuent pour 17.7% sur cette route de Berne, le reste est pris en charge par le canton et la ville de Lausanne. Cela a un impact extrêmement grand. L'urbanisation de la commune est un élément structurant. M. Schmidt propose de la mobilité douce entre le futur quartier du Closalet et le carrefour des Croisettes. Il faut savoir que le premier projet prévoyait de la mobilité douce sur tout le trajet. Des négociations entre le canton et les communes de la Broye et Lausanne ont été faites et finalement cette mobilité douce n'a pas été possible. Pour répondre à M.Assal, si la Municipalité avait donné toutes ses réflexions, le reproche aurait été fait qu'il n'y avait pas unité de thème sur ce qui était demandé. Ce préavis ne concerne que la route de Berne, il trouve dommage qu'Epalinges donne un tel signal au Canton et à la ville de Lausanne.

10. CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DE LA GIRARDE – 2EME ETAPE – ET REAMENAGEMENT DU CARREFOUR « GIRARDE-ORCHEZ-VULLIETTAZ-BORNALET » – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis 3/2018

La parole est donnée à **M. Christian TERRIER**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, communique les réponses relatives aux interrogations des membres de la commission ad hoc concernant le préavis N° 3 – construction d'un trottoir au chemin de la Girarde.
Les indemnités de CHF 8'500.- mentionnées au chapitre 4 - coût des travaux sous honoraires travaux - correspondent aux coûts prévisibles des constats avant travaux à effectuer dans quelques maisons sises à proximité immédiate du chantier, et ce afin de se prémunir contre des demandes d'indemnisations pour des dégâts non imputables aux travaux liés au trottoir.
A la question : une prolongation du trottoir ou une « bande piétonnière - ligne jaune » est-elle envisagée pour le ch. de la Vuillietaz ? La Municipalité a enregistré cette demande et la prendra en considération dans le cadre du plan d'investissement ou d'un prochain Budget.

M. Nicolas HÄUSEL avait fait une remarque lors de la mise à l'enquête au sujet de l'utilisation des grilles gazon en béton présentées de manière systématique sur les coupes. Il fait le vœu à la Municipalité que ces grilles gazon soient utilisées le moins possible pour respecter l'aspect paysagé de cette voie historique.

La discussion n'est plus demandée.

A main levée, ***le préavis No 3/2018 est accepté à une large majorité moins 1 abstention.***

11. CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR PUBLIC A LA SORTIE OUEST DU PASSAGE INFERIEUR DU CARREFOUR DES CROISETTES – EPALINGES – Préavis 4/2018

La parole est donnée à **M. Christian TERRIER**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, répond aux questions posées par la commission.

Frais d'entretien d'un ascenseur de ce type
Il faut, dans ce genre de contexte compter 6 visites par an. Donc, il faut compter un abonnement de maintenance de CHF 2'500.- à 3'000.- par an, sans pièce Fournitures & Pose. Si on désire un abonnement avec pièces F&P, il faut compter 40% de plus (soit env. CHF 4'000.-). L'ascenseur est garanti deux ans.

Différence entre le plan des investissements et le préavis. (CHF 150'000.-)
Il faut souligner que le plan des investissements est une estimation, sans devis, étude, etc…
Le 1er projet, prévoyait simplement un ascenseur avec une cage accolée à l'escalier actuel. Donc CHF 250'000.- étaient suffisants.
Lors de l'étude, il a été constaté que l'actuelle toiture de l'escalier devait être démontée pour permettre la construction de la cage d'ascenseur. En effet, la construction de la cage précarisait les piliers porteurs de l'élément de toiture. De plus, la toiture actuelle devait être agrandie pour protéger la sortie de l'ascenseur.

C'est donc la construction de cette nouvelle toiture en béton végétalisée qui explique une grande partie de la plus-value.
Une autre partie de la plus-value s'explique par des travaux de déviation d'une conduite d'eau et un nouveau raccord aux eaux usées.
S'ajoute à cela du terrassement et des travaux d'aménagement extérieur (végétalisation, revêtement de sol, etc…) plus conséquents.
L'amélioration de la visibilité des marches de l'escalier pour les malvoyants sera prise en compte lors des travaux.

M. Félix SCHMIDT demande s'il a été envisagé, vu le développement du quartier, de prolonger le passage piéton souterrain de l'autre côté de la rue des Croisettes en intégrant, dans un futur développement, l'aménagement du territoire du côté de Fleur de Pain ?

M. Bernard KRATTINGER, municipal, répond que la liaison entre les Croisettes et le M2 va être améliorée, cette réflexion est en cours. Aujourd'hui, le plus important est la réalisation de l'ascenseur.

Mme Mercédès ASSAL, au vu de la dépense que représente cet ascenseur, ne serait-il pas judicieux de demander au fournisseur de l'ascenseur une prolongation de la garantie ?

M. Bernard KRATTINGER, municipal, prend note de cette demande et répond que cette proposition sera faite au fournisseur lors des négociations.

La discussion n'est plus demandée.

A main levée, ***le préavis No 4/2018 est accepté à une large majorité moins 1 abstention.***

12. REGLEMENT DU PLAN D'AFFECTATION (PPA) « LA GIRARDE » - APPROBATION DE L'ARTICLE 25 AMENDE PAR LE CONSEIL COMMUNAL LORS DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2017 - Préavis 5/2018

La parole est donnée à **M. Christian TERRIER**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La discussion n'est pas demandée.

A main levée, ***le préavis No 5/2018 est accepté à une large majorité moins 1 abstention.***

13. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE BRIGITTE CROTTAZ DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE MODIFIER LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS A EPALINGES – PRISE EN CONSIDERATION

La parole est donnée à **M. Michel PERRET** président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président donne la parole à **M. Enzo SANTACROCE**, qui lit son rapport de minorité.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, souhaite donner un certain nombre de positions. Comme l'a dit M. Perret, l'art. 133 du règlement de police donne la compétence à la Municipalité de modifier le règlement sur les horaires d'ouverture des commerces. La Municipalité estime que ce postulat est une opportunité et une prise de température qui font que les débats donneront forcément lieu à des arguments et demande au Conseil de regarder le plus globalement possible les tenants et aboutissants que pourrait avoir une telle décision. En cas d'acceptation du postulat, il est clair que la Municipalité sera obligée de faire un rapport qui donnera lieu à une décision.

M. Jean-Pierre MICHAUD. Supposez que pour des raisons d'optimalisation de l'utilisation des locaux des gymnases, la direction de l'enseignement supérieur imposerait aux enseignants des gymnases des horaires élargis au soir de 18 h 00 à 20 h 00.
La même direction, maligne, argumenterait en s'appuyant sur des recherches en chronopédagogie et des sondages pour rationnaliser une décision économique en nécessité pédagogique.
Quelle serait la réaction des professeurs à votre avis ? Négative bien sûr ! Ils invoqueraient, à raison, la baisse de la qualité de vie en général et de vie au travail. Ils invoqueraient également les difficultés d'organisation familiale, les conflits horaires avec des activités de loisir et des engagements sociaux, par exemple le conseil communal qui commence à 19 h 30. Et ils arriveraient probablement à obtenir gain de cause, car ils savent se défendre, se fédérer eux.
Soyons honnête, il n'est ni naturel ni attrayant pour personne de faire des horaires débordant sur le soir. Il a fait des horaires de nuisances pendant 10 ans en milieu hospitalier : bien qu'il puisse y avoir des bénéfices secondaires, les inconvénients, sont largement supérieurs aux bénéfices.
Mais quittons les gymnases et les hôpitaux et revenons aux magasins. A l'heure, des frigos, congélateurs et autres supermarchés en ligne, les alternatives aux courses du soir sont multiples. « Commandez en ligne et gagnez du temps », nous dit la publicité – « nous vous livrons vos courses à votre porte - 12'500 produits et articles de marque ». Pour ceux qui travaillent sur Lausanne, les supermarchés s'étalent sur tout le parcours du M2. Que nous faut-il de plus ??
Le rôle des autorités politiques est de créer, puis de maintenir des conditions favorables à la qualité de vie de ses administrés. Les professeurs de gymnase savent se défendre eux ! Ce n'est pas autant le cas pour les employés des « Avons-nous vraiment besoin de faire faire aux autres ce dont nous n'aurions pas envie que l'on nous fasse faire ?? ».
La réponse est non ! Que la Municipalité se penche sur cette question fait sens. C'est pourquoi, je vous invite à prendre en considération cette motion.

M. Enzo SANTACROCE, étant lui-même enseignant au gymnase, trouve qu'il aurait été intéressant d'en discuter ensemble. Les étudiants dont il a fait mention dans son rapport sont essentiellement des universitaires. Le problème soulevé par M. Michaud a été noté chez des enseignants mais cela reste des cas isolés, ce ne sont pas tous les gymnasiens qui sautent sur l'occasion de travailler de 18 h 00 à 20 h 00.

M. Stéphane BALLAMAN. Le débat que nous menons et que nous devons mener devrait aussi se situer au-delà des considérations techniques et pratiques. En effet, en écoutant certains arguments et au vu du nombre de personnes travaillant en dehors des heures de bureau, flexibilité oblige, nous devrions avoir la possibilité de consommer 24h/24. Au-delà des problèmes que pose l'extension des horaires d'ouverture pour le personnel de vente composé en majorité de femmes, c'est aussi la porte ouverte à la fermeture de petits commerces de proximité qui faute de moyens, ne pourront pas s'aligner sur cette nouvelle concurrence. Pour lui, le débat se situe sur un autre niveau, celui des valeurs. Souhaitons-nous une société dans laquelle la consommation soit centrale et permanente ? Quel message souhaitons-nous transmettre à nos enfants ? Finalement, soyez heureux, consommez, les ressources sont illimitées.. Eh bien non, ce n'est pas le message qu'il souhaite porter et défendre. Heureusement, il a le sentiment qu'une tendance émerge qui tend notamment vers plus de conciliation entre vie professionnelle et familiale via une consommation responsable, sociale, écologique et surtout de proximité. Si ce postulat ne devrait pas être transmis à la Municipalité, il espère que les fervents défenseurs du libéralisme soutiendront dès lors et par cohérence un allongement des horaires d'ouverture, des structures d'accueil de jour, permettant logiquement la fuite en avant vers l'extension des horaires d'ouverture des commerces.

M. Félix SCHMIDT. Il ne s'agit pas de répondre à une demande de la Migros ou d'un autre commerce d'étendre les horaires d'ouverture de notre règlement, mais s'il a bien compris nous avons un règlement qui fixe un cadre et dans ce cadre-là un commerce a décidé d'adapter ses horaires pour répondre aux besoins des consommateurs. Un des arguments qui fait le succès de la Suisse est la stabilité du droit, la stabilité des entreprises de pouvoir planifier et développer des activités en fonction des besoins du commerce. Pour résister à la concurrence et rester dans le marché, un commerce doit adapter leur comportement aux besoins de leurs clients et également à ceux de leurs employés et ont donc estimé qu'il s'agissait là d'une opportunité d'utiliser le règlement tel qu'on l'a fait. A ce moment-là, nous voudrions revenir en arrière avec le règlement et les empêcher de faire ce que nous-mêmes avons présenté comme étant une solution ? Cela lui semble être un très mauvais message à l'économie privée.

M. Angelo MARZOLI. Les horaires flexibles, mais pas à la demande des employés. Aujourd'hui on nous dit que seuls les volontaires feront ces horaires, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Aucun engagement formel n'a été fait sur cet aspect. Flexibilité oui, mais à la demande de Migros. Des heures et du lieu de travail pour les auxiliaires avec des déplacements pouvant aller d'Epalinges à Oron ou Crissier. Pour quelques heures de travail, combien d'heures de déplacement ? C'est bien connu, les étudiants n'ont cas étudier dans les transports publics. L'extension des horaires, c'est la précarisation sociale des travailleurs. A titre d'exemple, ce conseil a débuté à 19 h 30, bien sûr aucun employé de la Migros n'y siège. Fermeture des magasins à 20 h 00 signifie travailler jusqu'à 20 h 15, voir 20 h 30 donc difficulté supplémentaire pour les familles monoparentales avec des enfants en bas âge. Où les placer jusqu'au retour du parent car la grande majorité des crèches n'ouvre pas au-delà de 20 h 00. Et les ados, livrés à eux-mêmes une grande partie de la soirée ? D'après des sondages menés au niveau national par le syndicat UNIA en 2015, 96% des travailleurs de la branche sont contre l'extension des horaires de travail. Argumenté avec une soi-disant consultation du personnel qui s'est révélé positive c'est faire fi de la peur

des mesures de rétorsions. Or, hors des oreilles des chefs, une très grande majorité rejette cette extension.
Il invite donc à soutenir ce postulat et sa prise en considération.
M. Alexandre MEIER. Nous parlons beaucoup de la Migros mais il ne faut pas oublier que cette décision impactera tous les autres commerces de la commune. Le fleuriste indépendant qui voudra rester ouvert jusqu'à 20h00 le soir de la Saint-Valentin ne pourra pas non plus le faire. Il s'agit à son avis d'une ingérence inutile de l'Etat dans la liberté de commerce. De plus, le mécanisme existant par le biais des syndicats me semble offrir une protection suffisante aux travailleurs sans devoir encore ajouter une couche bureaucratique supplémentaire.
Il invite également à refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Yves GIROUD cite Lamartine qui disait que la liberté de commerce est la liberté pour les riches de s'enrichir encore plus et pour les pauvres la liberté de ne pas crever de faim ou au moins d'essayer. Dans son rapport de minorité, M. Santacroce relevait que l'ouverture nocturne des magasins n'allait pas briser la vie associative d'Epalinges. Par curiosité, il a jeté un œil aux horaires des sociétés locales. Elles ouvrent en général leurs locaux vers 19 h 00 et ce jusqu'à 22 h 00. Il trouve léger de prétendre que ces gens qui travaillent le soir auront quand même une vie associative.

M. Enzo SANTACROCE précise qu'il ne parlait pas de vie associative mais des petits commerces qui se trouvent dans le centre commercial. Autrement, s'étant lui-même penché sur la situation des employés, il a pu constater qu'ils sont protégés par la convention collective du travail qui stipule qu'ils n'ont pas le droit de faire plus de 40h de travail par semaine. Il y a donc une protection qui existe. Il a plutôt envie de faire confiance aux gens, plutôt que de leur dire ce qui est bon ou non pour eux.

Mme Pauline MONOD. Il y a peu, il était question dans la presse, de l'heure d'ouverture des crèches. Selon 24 heures, 40 % des parents militent pour une heure d'ouverture après 19 h 00, voir 20 h, ou même 22 h selon les cas. Les projets d'élargissement des heures d'ouverture des crèches semblent se multiplier sous l'impulsion des pouvoirs publics. Le Conseil d'État vaudois en a même fait une priorité dans son programme de législature. L'ouverture prolongée des crèches semble mettre tout le monde d'accord pour plus de flexibilité. Il semble donc que si l'on veut exiger de la flexibilité, cela devrait s'appliquer dans tous les domaines pour un peu plus de cohérence.

Mme Brigitte CROTTAZ. Depuis 2005, il existe une volonté d'extension des horaires pour les gros détaillants. Pourtant ces extensions ont été refusées dans différentes votations, dans 80% des cas entre 2006 et 2014. Les gens n'en veulent pas. Pour contourner la démocratie et faire primer la volonté des grandes surfaces sur les réalités politiques et culturelles des différents cantons, ces grandes surfaces pratiquent donc un saucissonnage des extensions d'horaires pour concrétiser leur programme de libéralisation totale. La première étape a consisté à créer des extensions dans les gares, en 2005, puis dans les stations-service en 2013. Aujourd'hui, elles se basent sur ces exceptions pour demander des extensions à tous les commerces et le but est d'imposer au canton des horaires plus libéraux avec pour but de limiter le tourisme d'achat. Mais ce dernier, qu'il soit transfrontalier ou par internet n'est pas tout lié aux heures d'ouvertures mais au prix de la marchandise. Plusieurs cantons transfrontaliers ont déjà élargi leurs horaires d'ouverture et non pas du tout résolus leurs

problèmes d'achats transfrontaliers. Le seul effet économique de l'augmentation des horaires est le renforcement de la concurrence exercée par les grandes surfaces au détriment des petits commerces. La vente est la branche où les salaires sont les plus bas et les horaires les plus longs et flexibles. L'augmentation des horaires se traduit soit par une augmentation de travail, soit par une flexibilisation des horaires avec des effets négatifs sur la vie privée, qu'elle soit familiale ou sociale. Le travail est généralement de six jours sur sept, souvent de douze heures de suite. Et la flexibilisation sous-entendra soit des horaires coupés, un travail sur appel ou l'augmentation des auxiliaires. 65% du personnel de vente est féminin, avec les difficultés que l'on connait pour concilier travail et obligations familiales. Pour toutes et tous, l'entourage doit s'adapter à ces horaires. Les transports en commun compliquent encore la chose avec certaine fois avec des horaires plus tardifs, moins de dessertes et donc une arrivée d'autant plus tardive au domicile. En 2016, une loi sur les horaires des magasins avait été proposée au niveau fédéral qui a été rejetée par le Conseil des États. Mais avant d'être rejetée, il y avait eu une consultation dans tous les cantons et le rejet était de 98% des employés qui avaient été consultés. Pour la moitié d'entre eux, ils disaient devoir déjà travailler vingt minutes plus tôt chaque matin, et pour 64% d'entre eux, travailler encore quinze ou trente minutes après la fermeture, donc ils estimaient déjà faire assez d'heures comme ça. Plus récemment, suite à la décision des deux gros détaillants d'allonger les horaires d'ouverture dans le canton, UNIA a reçu le mandat de plusieurs employés pour les défendre. Et cette décision touche les communes de Crissier, Bussigny, Oron et Epalinges. Probablement les quatre seules communes dans le canton qui autorisent les ouvertures des magasins jusqu'à 20 h, alors que les autres communes comme Lausanne refusent dans leur règlement ce genre d'ouverture. Sur l'ensemble des personnes qui ont mandatés UNIA, 20% venaient d'Epalinges, 53 % de Crissier, les autres venaient des deux autres communes. 100% des personnes qui ont mandatés UNIA s'exprimaient contre la prolongation de ces horaires de travail, que ce soit en semaine ou le samedi. Leur refus était justifié pour un tiers parce que leur journée était déjà très longue et très fatigante, pour un tiers parce qu'ils ont des obligations familiales ou qu'ils ont des activités extra-professionnelles qui ne sont pas compatibles avec une extension des horaires. Pour le tiers restant, les causes étaient variées. Certains faisaient simplement mention que cela ne répondait absolument pas à un besoin, il n'y avait pas plus de clients et le porte-monnaie des gens n'est pas plus rempli à cette heure-là de la journée. Les autres arguments étaient le temps de trajet entre le domicile et le travail qui augmentait la journée de travail, la perte d'activité sociale ou sportive, la peur de faire des erreurs par fatigue et surtout le nombre insuffisant de jours de congé en fin de semaine pour compenser ces horaires étendus. UNIA a demandé si malgré tout, les grands distributeurs ne tenaient pas compte de l'avis des salariés. Il a été demandé quelles seraient les compensations qu'ils souhaiteraient avoir. La première a été qu'ils aimeraient pouvoir finir au moins trois jours par semaine à 18 h et ne pas faire des horaires de plus de 8 h par jour. En deuxième lieu, s'il devait y avoir des compensations financières, ce serait de majorer le prix des heures après 19 h et d'avoir le repas du soir qui soit pris en charge. Enfin, que dans les rayons non-alimentaires, il ne devrait pas y avoir d'extension des horaires d'ouverture. Jusqu'à ce jour, ce grand distributeur n'a effectivement effectué que des négociations au cas par cas avec les personnes concernées et ne l'a absolument pas fait de façon collective. Il n'a pas répondu à toutes les propositions qui ont été transmises par UNIA pour avoir des précisions sur ce qu'il en était. Vu l'absence totale de justification à nos yeux d'une telle extension des horaires qui n'a aucune nécessité, en plus des inconvénients majeurs que cela représente pour le personnel de ces magasins, nous trouvions judicieux de demander à la Municipalité de réévaluer le règlement puisque visiblement ce grand distributeur s'était engouffré dans une brèche de

notre règlement pour pouvoir ouvrir ces magasins à ces heures-ci. Nous demandions, dans ce postulat, que les horaires du vendredi restent comme c'était le cas auparavant.

Mme Anaëlle URIO souhaite apporter son point de vue d'étudiante. Elle a personnellement eu un travail annexe à ses études durant quatre ans. Ce travail-là lui permettait de travailler dès 6 h le matin, mais qui ne lui donnait pas la possibilité d'aller en transports publics. Elle aurait fortement apprécié pouvoir travailler dans des plages horaires comme celles-ci et également faire ses courses après la fin de ses cours qui allaient jusqu'à 19 h certains jours. Ce principe-là est tout à fait appliqué par la Migros de l'EPFL, qui ouvre de 7 h 30 à 20 h pour les étudiants et qui sont servis par les étudiants.

M. Enzo SANTACROCE précise qu'il ne s'agit pas d'une libéralisation puisque le distributeur visé s'appuie sur le règlement et ne demande pas de dérogation, il ne demande pas non plus d'ouvrir le dimanche comme ça peut être le cas à la Migros d'Ouchy. Quant à la question de savoir s'il y a une nécessité ou pas d'ouvrir jusqu'à 20 h, c'est justement l'objet d'une discussion qui se fera, d'une réévaluation de la situation entre les distributeurs et les commerçants.

M. Charles-André BOLOMEY, revient sur les dires de Mme Crottaz où elle parle de douze heures de travail consécutifs. Ceci est absolument interdit par le code du travail, sauf autorisation du département. Ces autorisations sont délivrées au compte-goutte et très difficilement pour des durées réduites et des motivations fondées. Généralement, 8 heures de travail consécutives nécessitent ½ heure de pause, plus de 8 heures de travail 1 h de pause. Au-delà de 9h de travail, c'est mission impossible d'obtenir l'autorisation pour le long terme.

Mme Brigitte CROTTAZ. Effectivement Migros est en effraction avec la loi sur le travail dans plusieurs situations. Cela a été dénoncé par UNIA. Cela va être pire pour les petits commerçants qui ont moins de personnel car s'ils décident d'ouvrir avec les mêmes horaires que Migros, le personnel aura plus de difficulté de faire des horaires de 8 heures, ils en feront 12.

M. Anton EPP, en tant qu'employé de la Migros, il fait 8h12 de travail pour avoir cinq semaines de congé sur l'année.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, rappelle que ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la pertinence de cette réduction des horaires. Il invite à adresser cette demande afin que la Municipalité fasse la réflexion nécessaire.

M. Alain MONOD, municipal, fâché par cette dernière intervention, quitte la table de l'Exécutif et assiste à la fin de la séance dans les rangs du public.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote.

A main levée, avec 24 oui, 38 non et 6 abstentions, la prise en considération est refusée.

14. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL YVES GIROUD ET CONSORTS DEMANDANT L'ETUDE DE LA MISE A DISPOSITION PAR

LA COMMUNE D'UN LIEU DE RECUEILLEMENT LAÏC LORS DE CEREMONIES FUNEBRES – PRISE EN CONSIDERATION

La parole est donnée à **M. Michel PERRET**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.
M. Yves GIROUD, en vertu de l'art. 65, souhaite transformer sa motion en postulat de façon à laisser à la Municipalité la liberté d'analyser les choses et de faire un rapport. Il se réserve le droit par la suite de revenir, le cas échéant, avec une motion.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, voulait également faire cette proposition à M. Giroud, il le remercie.

M. Alexandre Meier, notre constitution n'est pas tout à fait laïque, elle montre des valeurs chrétiennes sur laquelle est basée notre pays. Ce sont des valeurs qui demandent le respect mutuel l'un de l'autre. Pour lui, ce respect va dans les deux sens, nous avons une très belle maison de paroisse qui n'est à son regard pas vraiment religieusement orientée. C'est un espace qui peut très bien convenir à des services laïcs. Il ne comprend pas pourquoi il faut encore un lieu supplémentaire avec des frais supplémentaires alors que nous avons un lieu qui pourrait être utilisé. Avec ces arguments, il invite à refuser ce postulat.

M. Erich DÜRST, remercie également M. Giroud d'avoir transformé cette motion en postulat, cette question mérite d'être posée, il appartient maintenant à la Municipalité de se pencher sur le sujet et de nous le rapporter.

Mme Anaëlle URIO rappelle que la Maison de paroisse n'appartient pas à la commune. Ce serait la bonne occasion d'avoir un accord concret entre les autorités et cette maison de paroisse pour pouvoir donner un accès aux personnes laïques lors des décès. Renvoyer ce postulat à la Municipalité est une bonne chose.

M. Nicolas HÄUSEL. Il a participé à plusieurs enterrements laïcs, pour lui la plus grosse difficulté est le maître de cérémonie. Il est très difficile de trouver quelqu'un de vraiment laïc, même avec le bon vouloir des choses, cela se fini toujours par quelques prescriptions religieuses. Il s'agit plus de personne que de lieu.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de la prise en considération de cette motion, transformée en postulat.

A main levée, la prise en considération de cette motion transformée en postulat est acceptée par 41 oui, 20 non et 7 abstentions.

15. MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE ANAËLLE URIO, POUR LE GROUPE HORS PARTI, DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'EVALUER, AVEC SON BUREAU TECHNIQUE, LES BESOINS, L'EMPLACEMENT ET LE COUT D'UN NOUVEAU BATIMENT ADMINISTRATIF COMMUNAL – PRISE EN CONSIDERATION

M. Maurice MISCHLER, Syndic. Au vu du contenu de cette motion et vu qu'il s'agit d'une étude, il invite Mme Urio à transformer sa motion en postulat. Etant donné que le service technique a déjà énormément travaillé sur la faisabilité d'étendre les bureaux administratifs, il serait plus facile et intéressant pour le Conseil de pouvoir communiquer ces études par le biais d'un rapport.

Mme Anaëlle URIO accepte de transformer la motion en postulat en se réservant le droit de déposer une motion si l'étude ne lui convient pas.

La parole n'étant plus demandée, à main levée, la prise ne considération de cette motion transformée en postulat est acceptée à une grande majorité moins 4 abstentions.

16. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT DEMANDANT A LA MUNICIPALITE QUE LA BIBLIOTHEQUE D'EPALINGES REJOIGNE LE RESEAU E-BIBLIOMEDIA – PRISE EN CONSIDERATION

La discussion n'est pas demandée.

A main levée, la prise ne considération de ce postulat est acceptée à une grande majorité.

17. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA MODIFICATION DES ARTICLES DU STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL SUR LE CONGE PATERNITE – PRISE EN CONSIDERATION

M. Maurice MISCHLER, Syndic, nous informe et félicite M. Yosefi qui est papa de jumeaux depuis quelques jours.

La discussion n'est plus demandée.

A main levée, la prise ne considération de ce postulat est acceptée à une grande majorité moins 9 abstentions.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Yves GIROUD dépose une interpellation concernant le passage piéton devant la Maison de commune. Il a constaté à de nombreuses reprises que ce passage piéton présentait un danger pour ses usagers. En effet, ce passage est flanqué de part et d'autre d'une place de parc « handicapés » où stationnent des voitures mais aussi parfois des camionnettes, voire des gros 4x4. Ces véhicules cachent les piétons engagés sur le passage et qui surgissent soudainement aux yeux des automobilistes venant du parking de la Croix-Blanche ou de la route de la Croix-Blanche en direction de Lausanne. Certes, la Municipalité a fait part d'un réaménagement de la circulation dans cette zone, néanmoins il se passera quelques mois avant qu'il soit réalisé. Il souhaite que la Municipalité se penche au plus tôt sur ce problème et

propose une solution transitoire, à moindre frais. Par exemple, on pourrait simplement supprimer la place de parc amont, c'est elle qui pose problème, et transformer la première place « zone bleue » en place pour handicapés.

Plus de cinq conseillers soutiennent cette interpellation, elle est transmise à la Municipalité.

Mme Mirka AESCHBACHER dépose un vœu. Les jours de grand soleil, la place de la Croix-Blanche est très lumineuse et éblouissante. Les Retraites Populaires ayant renoncé provisoirement à rénover leurs bâtiments, la rénovation de la place est en suspens. Serait-il possible de faire peindre les zones blanches de la place par le CAJE ou par les écoles en attendant que la place soit refaite ?

La Municipalité répondra ultérieurement.

Mme Mercédès ASSAL, au nom du PLR, souhaite déposer le postulat suivant : Incivilités à Epalinges – Quelle est la stratégie de la Municipalité pour démasquer les coupables, limiter la recrudescence et diminuer le nombre de déprédations ?
L'arrêt de bus de Ballègue notamment est scénario de violentes incivilités à répétition depuis de longs mois, voire années. Les vitres et miroirs de cet arrêt de bus ont été sauvagement cassés des douzaines de fois. Les gens du quartier qui posent leurs vélos dans les barres prévues à cet arrêt pour prendre le bus, trouvent souvent, le soir, leurs vélos vandalisés, pliés, etc. A l'école, les enfants se font voler leurs vélos et leurs trottinettes par d'autres enfants qui deviendront ensuite plus grands. Quelles sont les mesures de prévention que nous pourrions prendre pour mieux maîtriser cette triste situation qui n'encourage pas l'apprentissage de la mobilité douce. Vous souvenez-vous du terrible épisode où un palinzard fût tristement frappé à mort par un jeune de 22 ans dans son lieu de domicile parce qu'il avait surpris le malfaiteur ? Vous n'ignorez sans doute pas le fait qu'un autre jeune, âgé de 15 ans et scolarisé dans notre commune à ce moment-là, avait fait une attaque armée à la station BP de Vennes, agressé la personne de la caisse et était reparti à pied, tout en narguant nos autorités ? Savez-vous comment sont attaquées nos écoles, plus particulièrement les lieux qui accueillent les petites classes ? Ordinateurs dérobés à l'école du Chaugand, vitres cassées par un pistolet à air comprimé à l'école du Village et ce, à quatre reprises lors d'un seul semestre de 2017 ?
Elle est maman et ses enfants sont scolarisés dans nos écoles. Elle entend les parents se soucier, se poser des questions quant à l'intensité et à la fréquence rapprochée de ces actes. Elle entend le désespoir des maîtres d'école qui ne sont pas interpellés et qui reçoivent de maigres informations de la part du concierge et qui se barricadent derrière des volets fermés qui cachent les jolies créations de nos enfants. Quel exemple leur donnons-nous ?
Il y a deux ans, elle avait interpellé un de nos municipaux dans ce sens, il lui avait été rétorqué que si c'était son gamin elle s'en soucierait moins. Et bien non, figurez-vous qu'en tant que parent elle serait soulagée de savoir qu'on peut compter sur nos autorités.
Pour toutes ces raisons, elle demande à la Municipalité de nous informer très clairement sur les mesures que qu'elle a prises, de ses réflexions ainsi que des mesures qui seront entreprises.

La prise en considération de ce postulat sera traitée lors de la prochaine séance.

M. Félix SCHMIDT. Nous avons appris par la presse que le projet concernant le plan de quartier du Closalet, approuvé par le Conseil communal récemment, n'a pas été validé tel quel

par le Canton et aurait été renvoyé à la Municipalité pour complément, voire pour enquête complémentaire ou décision complémentaire du Conseil concernant certaines modifications semble-t-il décidées par le Conseil.
Il demande à la Municipalité de bien vouloir nous informer des points suivants :

1) Quelle est la teneur détaillée des points soulevés par le Canton
2) Est-ce qu'il y aura une enquête complémentaire
3) Y'a-t-il une nouvelle décision à prendre par le Conseil
4) Quelles sont les suites de la procédure
5) Quels sont les délais prévisibles

La Municipalité répondra ultérieurement.

M. Charles-André BOLOMEY souhaite rebondir sur l'interpellation de M. Giroud. Effectivement, les deux places pour handicapés de part et d'autre du passage piéton de la Croix-Blanche sont des fausses places pour handicapés. Elles ont seulement été repeintes en jaune. Quel handicapé pourrait mettre sa voiture sur la place située en aval et en sortir avec une voiture parquée à côté ? La vraie place pour handicapés est celle de la police. Il suggère qu'on rende cette dernière aux handicapés, et que la police utilise la place située en amont et l'élargir quelque peu.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la place actuelle de la police est l'ancienne place pour handicapés. C'est Pro Infirmis qui a demandé de justement changer ces places.

M. Marc VERAGUTH. Depuis la pose officielle des deux panneaux sens interdit dans le sens de la montée du chemin de la Laiterie, il est à mentionner que le nombre d'infractions causées par des automobilistes, des camionneurs et autres livreurs a sensiblement diminué.
Néanmoins, il souhaite déposer un vœu à la Municipalité qui consiste à continuer à opérer des contrôles aléatoires pendant les jours ouvrables en haut de ce tronçon communal, ceci afin d'inciter les usagers trop pressés, téméraires ou uniquement crédules de leur GPS de respecter strictement les règles de bonne conduite.

Mme Anaëlle URIO souhaite déposer un vœu. Dans plusieurs préavis, des erreurs de chiffres ont été relevées. Même si les montants ne sont pas toujours aberrants, cela entraîne de nombreuses discussions autant en commission que lors des conseils déjà chargés. Par exemple, lors de ce conseil, nous avons des différences de TVA entre les préavis avec une TVA de 8% pour le préavis 1/2018 contre 7.7% pour le préavis 2/2018. Les montants des divers et imprévus passent de 2% à 10% selon les préavis.
Un travail approfondi en amont, donnant des chiffres vérifiés plus détaillés et avec un meilleur détail sur la répartition des coûts permettrait de gagner du temps et éviterait des pourparlers superflus concernant les montants et non les projets en soi.

M. Erich DÜRST souhaite revenir brièvement sur la discussion qui a eu lieu en début de séance concernant la commission ad hoc qui a traité le préavis sur les marches-gradins du collège de Bois-Murat et déclare ses intérêts en tant que mari de la présidente rapportrice. L'art. 52 de notre règlement indique que les représentants de la Municipalité peuvent convier à une séance de commission un intervenant externe. A sa connaissance, aucun commissaire n'a demandé ni que Mme Dürst abandonne son poste de présidente rapportrice, alors qu'elle l'avait proposé en début de séance, ni que la fin des délibérations se fassent en l'absence du

Municipal et des autres intervenants. Considérant l'ensemble de ces éléments, les débats ont donc été parfaitement menés.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 17 avril 2018 à 19 h 30 dans cette même salle.

La séance est levée à 21 h 50.

Epalinges, le 10 mars 2018.

Le Président :

Ernest CORBAZ

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

La Secrétaire :

Fabienne GHEZA